



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 21 septembre 2009 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Yvon Labrosse, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Robert Coutu, conseiller – district 4
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVON LABROSSE

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général
Madame Carole Michelin, CGA, trésorière et directrice des services administratifs
Monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques
Monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, ouvre la séance à 19 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

CM-200909231

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De modifier le point 10.1 de façon à octroyer une contribution similaire à l'an dernier jusqu'à concurrence d'une somme de 500 \$ au Centre des Femmes Pointe-aux-Trembles pour la 4e édition du Bal des aînés organisé par la Table de concertation des aînés de ME/PAT;

De retirer le point 9.1 de l'ordre du jour.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200909232

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coutu,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 21 septembre 2009, tel que modifié et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
3. Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est
4. **Rapport des commissions**
 - 4.1. Dérogation mineure pour les lots 1 826 356 et 1 250 935
 - 4.2. Dépôt par le greffier du compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 août 2009
5. **Rapports des services**
 - 5.1. Modification au plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est
 - 5.2. Remboursement des dépenses de voirie artérielle effectuées par l'agglomération de Montréal
 - 5.3. Augmentation de la fréquence de la collecte et du transport des déchets domestiques à 2 fois par semaine et majoration du coût du contrat de 12 000 \$ annuellement
 - 5.4. Remboursement des travaux d'infrastructures d'eau admissibles au programme de subventions de la taxe sur l'essence

- 5.5. Dépôt des activités financières, états des résultats et états des activités d'investissements pour la période du 1er janvier 2009 au 31 août 2009
- 6. Règlements**
 - 6.1. Règlement numéro 713-68 modifiant le règlement numéro 713 – *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres – Adoption
 - 6.2. Règlement numéro 712-8 modifiant le règlement numéro 712 - *Règlement de régie générale* - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres
- 7. Adjudications de contrats**
 - 7.1. Octroi de contrat pour la réfection du pavage à l'intersection du boulevard Métropolitain et de l'avenue Marien pour un montant de 253 345,14 \$
- 8. Mandats de services professionnels**
- 9. Personnel**
 - 9.1. Permanence de madame Isabelle Rivest à titre de chef de division – Ressources humaines (**RETIRÉ**)
 - 9.2. Permanence de madame Francine McKenna à titre d'agente aux communications à la Direction des communications
- 10. Demandes de contributions financières**
 - 10.1. Don au Centre des Femmes de Pointe-aux-Trembles pour la 4e édition du Bal des aînés
 - 10.2. Autorisation de dépenses de 5 565,87 \$ pour l'organisation du 40^e Anniversaire du club de l'âge d'or de Montréal-Est
- 11. Relations publiques**
 - 11.1. Félicitation afin de souligner l'excellence et la détermination de 4 jeunes montréalais dans le succès de leur étude
- 12. Proclamations**
- 13. Affaires nouvelles**

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX **2**

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CM-200909233

2.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2009 ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 6 août 2009, 19 août 2009 et du 3 septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST **3**

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200909234

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 14 août 2009 au 25 septembre 2009.

RAPPORT DES COMMISSIONS **4**

DÉROGATION MINEURE POUR LES LOTS 1 826 356 ET 1 250 935

CM-200909235

4.1

Considérant que l'entreprise Design & Construction Giffels Québec inc. représentée par FedEx Express, désire construire un centre de distribution de courrier sur Place Marien, dans la zone 9, plus précisément sur les lots 1 826 356 et 1 250 935;

Considérant que la présence d'une servitude pour un égout de la Ville est très contraignante;

Considérant que la zone impose un coefficient d'occupation du sol minimum de 30 %;

Considérant que le projet actuel propose un coefficient d'occupation du sol de 22 %;

Considérant qu'une 2^e phase est prévue qui ajoutera le lot 3 573 999 et un agrandissement de 38 134 pieds carrés, ce qui portera le coefficient d'occupation du sol à 39 %;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en date du 25 août 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder une dérogation mineure à l'effet de permettre un coefficient d'occupation du sol à 22 % pour l'immeuble constitué des lots 1 826 356 et 1 250 935 du Cadastre du Québec en lieu et place du 30 % réglementaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT PAR LE GREFFIER DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 25 AOÛT 2009

CM-200909236

4.2

Mention est faite au procès-verbal que le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 août 2009.

RAPPORTS DES SERVICES

5

MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200909237

5.1

Considérant l'historique de l'implantation de la Division - Informatique et de la nécessité de régulariser l'état de la situation;

Considérant l'étude du bilan et des résultats de cette division;

Considérant la charge de travail à la Direction des services administratifs.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De créer la Division - Informatique;

De modifier l'organigramme de la Ville de Montréal-Est afin que cette nouvelle division relève de la Direction générale;

De modifier le plan d'effectifs de la Ville en conséquence et de créer un poste cadre de Chef de division – Informatique;

De procéder à un appel de candidatures pour combler cette nouvelle fonction et d'y préciser que le fait de détenir une reconnaissance « C.I.S.O. » sera un atout pour les postulants à l'emploi;

D'autoriser le directeur général à s'adjoindre les services d'une firme spécialisée afin de l'accompagner dans ce processus;

De mandater le directeur général afin d'apporter le soutien requis aux fournisseurs de services qui s'occupent actuellement des systèmes informatiques et autres aspects relevant de l'informatique, au terme du processus de dotation et pour une période d'au moins trois mois, afin d'aider à leur remplacement, compte tenu que la Ville de Montréal-Est est leur seul client;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE VOIRIE ARTÉRIELLE EFFECTUÉES PAR L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

CM-200909238

5.2

Considérant que l'agglomération de Montréal a effectué des travaux de voirie artérielle sur le territoire de la Ville de Montréal-Est de 2006 à 2008;

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit rembourser à l'agglomération ces coûts pour un montant de 1 249 632,76 \$;

Considérant que la Ville de Montréal-Est peut payer cette dette en entier ou être facturée sous la forme d'une quote-part annuelle.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'autoriser une dépense au montant de 1 249 632,76 \$ à même les surplus affectés de la Ville afin de payer à l'agglomération de Montréal les coûts des travaux de voirie artérielle réalisés par cette dernière sur le territoire de la Ville de Montréal-Est de 2006 à 2008, le tout tel qu'illustré sur la répartition des dépenses de voirie artérielle 2006 – 2008 préparée par le Service des finances de la Ville de Montréal pour la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUGMENTATION DE LA FRÉQUENCE DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES DÉCHETS DOMESTIQUES À 2 FOIS PAR SEMAINE ET MAJORATION DU COÛT DU CONTRAT DE 12 000 \$ ANNUELLEMENT

CM-200909239

5.3

Considérant que le conseil estime nécessaire de collecter et transporter les déchets domestiques deux fois par semaine;

Considérant qu'il en coûterait 12 000 \$ de plus par année à la Ville pour revenir à une collecte bihebdomadaire des déchets;

Considérant que le contrat actuel permet une collecte bihebdomadaire des déchets sans frais supplémentaires pour la Ville pour l'année en cours.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'autoriser une dépense supplémentaire de 12 000 \$ annuellement pour la collecte bihebdomadaire des déchets, et que cette dépense soit prévue dans les budgets subséquents, et ce, jusqu'au terme du contrat intervenu avec la compagnie JR Services Sanitaires;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REMBOURSEMENT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU ADMISSIBLES AU PROGRAMME DE SUBVENTIONS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

CM-200909240

5.4

Considérant la proposition soumise par la Ville de Montréal à la Ville de Montréal-Est à l'effet de payer comptant sa quote-part pour les travaux réalisés sur les infrastructures d'agglomération d'alimentation et de traitement des eaux.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

D'entériner la recommandation de madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, et de payer le coût des travaux réalisés sur les infrastructures d'agglomération d'alimentation et de traitement des eaux par l'entremise de la quote-part;

De prévoir au budget de l'année 2010 et des années subséquentes, les montants suffisants requis au remboursement du coût desdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES, ÉTATS DES RÉSULTATS ET ÉTATS DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2009 AU 31 AOÛT 2009

CM-200909241

5.5

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante le rapport des activités financières, les états des résultats et les états des activités d'investissements pour la période du 1er janvier 2009 au 31 août 2009.

RÈGLEMENTS 6

RÈGLEMENT NUMÉRO 713-68 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES - ADOPTION

CM-200909242

6.1

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 713-68 modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 712-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ARBRES

CM-200909243

6.2

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'adopter le règlement numéro 712-8 modifiant le règlement numéro 712 - Règlement de régie générale - et ses amendements afin d'abroger les dispositions relatives aux arbres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADJUDICATIONS DE CONTRATS

7

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE À L'INTERSECTION DU BOULEVARD MÉTROPOLITAIN ET DE L'AVENUE MARIEN POUR UN MONTANT DE 253 345,14 \$

CM-200909244

7.1

Considérant la demande de soumissions publiques pour la réfection du pavage à l'intersection du boulevard Métropolitain et de l'avenue Marien publiée sur le site internet SE@O ainsi que dans l'édition du journal Avenir de l'Est le 11 août 2009, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques;

Considérant que trois soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 septembre 2009;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing. et directeur des services techniques, et d'adjuger le contrat pour la réfection du pavage à l'intersection du boulevard Métropolitain et de l'avenue Marien, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction DJL inc., au prix de sa soumission, soit 253 345,14 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission DST-2009-37;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

8

PERSONNEL 9

PERMANENCE DE MADAME ISABELLE RIVEST À TITRE DE CHEF DE DIVISION - RESSOURCES HUMAINES

Retiré

9.1

PERMANENCE DE MADAME FRANCINE MCKENNA À TITRE D'AGENTE AUX COMMUNICATIONS À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS

CM-200909245

9.2

Considérant les dispositions de la Convention collective intervenue entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Montréal-Est actuellement en vigueur;

Considérant que madame Francine McKenna occupe depuis le 27 avril 2009 un poste d'agente aux communications;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général et responsable de la Division des ressources humaines de la Ville de Montréal-Est.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de nommer madame Francine McKenna à titre d'agente aux communications, groupe 9, à la Direction des communications, le tout en conformité avec les dispositions de ladite convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

10

DON AU CENTRE DES FEMMES DE POINTE-AUX-TREMBLES POUR LA 4E ÉDITION DU BAL DES AÎNÉS

CM-200909246

10.1

Considérant la demande reçue de madame Ginette Beaudry, coordonnatrice au Centre des Femmes de Pointe-aux-Trembles;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs;

Considérant que le conseil désire octroyer une aide financière au Centre des Femmes de Pointe-aux-Trembles pour la 4e édition du Bal des aînés organisé par la Table de concertation des aînés de ME/PAT pour un montant similaire à celui de l'aide accordée en 2008 pour une dépense maximale de 500 \$;

Considérant que l'aide accordée en 2008 s'élève à 500 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ au Centre des Femmes de Pointe-aux-Trembles pour la 4e édition du Bal des aînés organisé par la Table de concertation des aînés de ME/PAT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTORISATION DE DÉPENSES DE 5 565,87 \$ POUR L'ORGANISATION DU 40E ANNIVERSAIRE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST

CM-200909247

10.2

Considérant la demande reçue du club de l'âge d'or de Montréal-Est;

Considérant la recommandation formulée par monsieur Daniel Fournier, directeur des communications, attaché au cabinet du maire et coordonnateur des services communautaires et des loisirs.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 5 565,87 \$ pour l'organisation d'une fête soulignant le 40e anniversaire du club de l'âge d'or de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATIONS PUBLIQUES

11

FÉLICITATION AFIN DE SOULIGNER L'EXCELLENCE ET LA DÉTERMINATION DE 4 JEUNES MONTRÉALESTOIS DANS LE SUCCÈS DE LEUR ÉTUDE

CM-200909248

11.1

Considérant que les membres du conseil désirent féliciter afin de souligner l'excellence et la détermination de 4 jeunes montréalais dans le succès de leur étude.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

De féliciter monsieur Jonathan Ladouceur, récipiendaire de la Médaille académique du gouverneur général du Canada;

De féliciter monsieur Marco Patriarco, récipiendaire de la Médaille du gouverneur général du Québec;

De féliciter messieurs Carl Patriarco et Olivier Despars pour l'obtention de leur diplôme de l'Institut de protection contre les incendies du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCLAMATIONS 12

AFFAIRES NOUVELLES

13

PÉRIODE DE QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200909249

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Robert Coutu

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Yvon Labrosse, déclare la séance levée à 19 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVON LABROSSE
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier